S16

METROPOLE
NICE COTE D'AZUR
Bureau central du courrier

14 AOUT 2026

ARRIVEE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE
18 avenue des fleurs
CS 61039
06050 NICE Cedex 1
Téléphone : 04 89 97 86 00
Télécopie :

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00
https://nice.tribunal-administratif.fr

Nice, le 31/07/2026

E26000016

Monsieur le Président
NCA
Direction Aménagement et Urbanisme
Service Planification
BP 3087
06364 NICE CEDEX 4

Dossier n° : E26000016
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE

Objet : Enquête publique relative à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU métropolitain sur la station d'Auron à Saint-Etienne-de-Tinée pour la réalisation d'une remontée mécanique "Riou - Sauma longue"

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Daniel ROULETTE, Cadre supérieur de France Télécom en retraite, demeurant 2925 avenue Marcel Pagnol Le domaine de l'Etoile, LA GAUDE (06610) (portable : 06,32,07,50,21) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Gilbert KALDI (portable : 06-74-53-12-06) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris et, en application de l'article R.123-23 du code susmentionné, lorsqu'ils auront été déposés, un exemplaire du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sous le présent timbre en ajoutant la mention " désignation des commissaires enquêteurs ".

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

L. BIANCHI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

31/07/2026

N° E26000016 /06

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

La présidente du tribunal administratif

Décision désignation commissaire du 31/07/2026

Vu enregistrée le 23/07/2026, la lettre par laquelle Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Enquête publique relative à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU métropolitain sur la station d'Auron à Saint-Etienne-de-Tinée pour la réalisation d'une remontée mécanique "Riou - Sauma longue" ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Daniel ROULETTE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Gilbert KALDI est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur, à Monsieur Daniel ROULETTE et à Monsieur Gilbert KALDI.

Copie en sera adressée à la commune de Saint-Etienne-de-Tinée.

Fait à Nice, le 31/07/2026

Pour la présidente,
La première conseillère,

TRIBUNAL ADMINISTRATIF de NICE
Pour expédition conforme,

Géraldine Sorin

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
18 avenue des Fleurs
CS 61039
06050 NICE CEDEX 1

ECOPLI

NICE
06
11 08 26
660 E0 0C6329
F8A2 060760

€ R.F.
001,25
LA POSTE
ML 126518

